

FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE – CIV1

PRÉSENTATION

Contexte général & Objectifs de la formation

L'expert, fort d'une expérience reconnue dans son domaine, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. L'expert de justice, assermenté, doit avoir suivi une formation initiale à la procédure expertale et participer régulièrement à des formations continues afin de maintenir et actualiser ses connaissances.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance de base de la justice en France
- Acquérir les principes directeurs du procès équitable et les règles de déontologie
- Savoir mettre en pratique le déroulement d'une expertise judiciaire
- Établir les documents à produire dans le cadre d'une mission d'expertise
- Appréhender la posture à tenir et les missions particulières
- Mesurer les responsabilités de l'expert
- Préparer un dossier de candidature à déposer au greffe du tribunal et élaborer un bilan d'activité

Public ciblé – Critères d'admission – Pré-requis

- Architectes diplômés et inscrits au Conseil National de l'Ordre des Architectes (public prioritaire), ingénieurs, professionnels avérés du bâtiment, de la construction ou de l'immobilier, en activité professionnelle, souhaitant déposer un dossier de candidature sur une liste d'experts (Cour d'appel)
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la construction.
- Être âgé d'au minimum 35 ans.

Fréquence & Dates des prochaines formations¹ (prévisionnel 2027)

Chaque année, le CNEAF organise et propose au moins deux sessions de « formation initiale à l'expertise judiciaire en matière civile » (CIV1), en présentiel, sur 2 jours :

- Jour 1 : 9h00 – 13h00 | 14h00 – 18h00
- Jour 2 : 9h00 – 13h00 | 14h00 – 17h00

=> Soit 15 heures de formation, validée par une attestation

> Calendrier prévisionnel 2027

CIV1.1 / 2027	1 ^{ère} session : 28 & 29 JANVIER 2027 à PARIS
---------------	---

¹ Calendrier annuel / Cf. www.cneaf.fr onglet « formations »

CIV1.2 / 2027	2 ^e session : 11 & 12 FÉVRIER 2027 à PARIS
---------------	---

Le programme

- L'organisation judiciaire en France
- Procédure et recours à l'expert
- Qualités requises de l'expert
- L'expertise civile - Généralités
- L'expertise civile – Une expertise-type
- Les intervenants aux côtés de l'expert
- Le référé préventif
- Les documents types de l'expertise
- Modalités d'inscription sur la liste de Cour d'appel
- Sources & Bibliographie

Les formateurs

La formation est assurée par :

- **Daniel MARIEN**, architecte expert près la Cour d'appel et la Cour administrative de Douai.
- **Jacques-Yves DELOBELLE**, architecte expert près la Cour d'appel de Douai

Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents PDF transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont intégrés tout au long de la formation.

Coût² et financement

- PLEIN TARIF : **1 350 €**.
- TARIF RÉDUIT : **1 150 €**, réservé :
 - Aux membres du CNEAF, à jour de leur cotisation
 - Aux professionnels ayant suivi, une autre formation initiale du CNEAF (ADM1 ou CONSEIL1) au cours de l'année civile en cours ou précédente

Tarifs nets, TVA non applicable (art. 293 B du CGI) - Association loi 1901, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA.

Règlement de la formation exclusivement par virement bancaire.

Cette somme couvre l'intégralité des frais d'organisation et pédagogiques engagés par le CNEAF pour réaliser cette session. Les déjeuners sont inclus et pris sur place.

Une prise en charge financière est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de déposer la demande de financement auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Cette formation n'est pas éligible au CPF.

Modalités de suivi et d'évaluation

² Indicatif au 20/11/2025, sous réserve de modification de tarif durant l'année suivante

Lors de votre demande d'inscription, il est demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin d'adapter au mieux le contenu de la formation aux besoins des participants. En début de session, un tour de table permettra d'évaluer le niveau de connaissance et les attentes des stagiaires.

En fin de formation, un **QCM d'évaluation des acquis** vous sera transmis par mail afin de mesurer l'acquisition des compétences et d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires. Il vous sera demandé de le remplir sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne la délivrance de l'attestation de formation.

L'attestation individuelle de fin de formation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et des résultats du QCM d'évaluation, corrigé collectivement en fin de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation³. En outre, l'attestation permet de justifier, auprès des tribunaux, du suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire, notamment dans le cadre du bilan annuel.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire de satisfaction** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer la qualité de nos prochaines sessions de formation.

Modalités d'inscription

- Chaque session est ouverte sous réserve d'au moins 8 candidatures retenues et limitée à 16 participants maximum (ordre d'arrivée des dossiers complets).
- Clôture des inscriptions : 21 jours avant le début de la formation). Au-delà, les demandes sont étudiées au cas par cas selon les places disponibles.

1 / DÉPOSER VOTRE DEMANDE

Envoyer à experts.architectes@cneaf.fr les pièces suivantes (un seul envoi) :

- Fiche d'inscription + questionnaire de positionnement** (pages 5 et 6), dûment complétés et accompagnés d'une photo.
- Justificatifs d'identité professionnelle** :
 - Architectes : attestation d'inscription à l'Ordre (année en cours).
 - Autres professionnels : pièce d'identité (recto/verso, en cours de validité) ou carte professionnelle avec photo.
- CV synthétique** (1 page) avec références d'activités.

2 / ÉTUDE DE LA DEMANDE ET ENVOI DES DOCUMENTS

En cas d'acceptation de votre dossier, vous recevrez par courriel :

- la convention de formation à signer,
- le programme détaillé.

3 / CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après réception de ces documents, nous renvoyer par e-mail :

- La convention de formation signée,
- L'avis d'opération de votre virement (capture/justificatif bancaire), mentionnant dans le libellé :
Votre nom – CIV1 2026

³ Pour les architectes inscrits à l'Ordre, structurées et reconnues par le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes)

Coordonnées bancaires du CNEAF :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

En cas de demande de financement, un devis nominatif vous sera transmis après réception du règlement intégral de la formation.

L'inscription n'est validée qu'à la réception de la convention signée et du règlement.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, une retenue sera appliquée, sauf motif impérieux justifié.

En cas d'annulation à l'initiative du CNEAF, toute somme versée est intégralement remboursée.

La formation peut être reportée ou annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

En signant la convention, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, merci de nous en informer lors de l'envoi de votre dossier.

→ Pour toute intolérance alimentaire, prévenir au plus tard 15 jours avant la formation.

Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies dans le présent dossier font l'objet d'un traitement informatique par le Collège National des Experts Architectes Français (CNEAF), en sa qualité d'organisme de formation certifié Qualiopi.

Elles sont nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation, à la délivrance des attestations, ainsi qu'au respect des obligations légales en matière de formation professionnelle.

Ces données sont conservées pendant une durée maximale de 5 ans et ne sont transmises qu'aux personnes ou organismes habilités (financeurs, autorités de contrôle, partenaires institutionnels).

Le CNEAF s'engage à assurer leur confidentialité et leur sécurité.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant un message à experts.architectes@cneaf.fr

Votre contact :

Coordination nationale : Stéphanie MIGLIERINA ☎ : **06 68 56 91 73** ✉ : experts.architectes@cneaf.fr

FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE – CIV1

DEMANDE D'INSCRIPTION

À retourner avec les pièces demandées

IDENTITÉ

NOM et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____ Email : _____

PHOTO

FORMATION SOUHAITÉE, sous réserve de 8 participants minimum

Formation	Date	Votre choix (cocher)
CIV1.1 / 2027	1ère session : 28 & 29 JANVIER 2027 à PARIS - COMPLÈTE	
CIV1.2 / 2027	2 ^e session : 11 & 12 FÉVRIER 2027 à PARIS	☐

SITUATION PROFESSIONNELLE

Formation de base :

☐ Architecte

☐ Ingénieur → Spécialité : _____

☐ Autre : _____

Année de diplôme obtenu : _____

Profession actuelle : _____

Si vous êtes architecte, inscription à l'Ordre des Architectes :

Date : _____ Numéro : _____

Statut d'exercice :

☐ Profession libérale / indépendant

☐ Salarié → Votre fonction : _____ Nom de l'entreprise : _____

☐ Demandeur d'emploi

☐ Autre : _____

MODALITÉS DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

Demande de prise en charge financière pour cette formation :

☐ NON : Autofinancement par le participant

☐ OUI → Prise en charge par :

☐ FIF PL

☐ OPCO

☐ Autre : _____

LIEN AVEC LE CNEAF

Êtes-vous membre du CNEAF ?

☐ OUI → CREA de rattachement : _____

☐ NON → Comment avez-vous connu le CNEAF ?

☐ Recherche sur Internet

☐ Recommandation d'un membre

☐ Bouche à oreille

☐ Autre : _____

Avez-vous déjà suivi une formation au CNEAF ?

☐ Non

☐ Oui → Précisez la/lesquelle(s) et l'année : _____

Si vous êtes architecte, êtes-vous intéressé par une possible adhésion au CNEAF suite à la formation ?

☐ Oui

☐ Non

COMMUNICATION :

☐ J'accepte de recevoir par e-mail la newsletter du CNEAF (formations, tables rondes techniques et juridiques, congrès, actualités de l'expertise)

Je sollicite mon inscription à la session cochée ci-dessus.

Je certifie l'exactitude des informations communiquées dans le présent dossier.

Je suis informé(e) que :

- la présente demande constitue une **demande d'inscription** ;
- elle ne vaut ni confirmation définitive d'inscription, ni document contractuel ;
- le CNEAF adressera, après examen du dossier et selon le mode de financement retenu, le document administratif ou contractuel adapté.

Date : _____

Signature
& Cachet si applicable

FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE – CIV1

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

Ce questionnaire permet au CNEAF et aux formateurs de mieux connaître votre parcours, votre niveau de connaissance initial et vos attentes, afin d'adapter au mieux le déroulement de la formation.

Les informations communiquées permettent d'apprécier l'adéquation de votre profil avec les objectifs de la formation. Elles peuvent donner lieu, si nécessaire, à une demande de précision complémentaire.

DATE : _____ **NOM & Prénom :** _____

PARCOURS PROFESSIONNEL

Depuis combien d'années exercez-vous dans le domaine de la construction, du bâtiment ou de l'immobilier ?

- ☐ Moins de 10 ans
☐ 10 à 20 ans
☐ Plus de 20 ans

Sous quel(s) statut(s) avez-vous exercé ?

- ☐ Salarié ☐ Profession libérale ☐ En société ☐ Autre : _____

Périodes principales : _____

Quelle est votre expérience concernant l'exercice de la maîtrise d'œuvre en nom propre, avec pratique du chantier ?

- ☐ Moins de 10 ans
☐ 10 à 20 ans
☐ Plus de 20 ans

Nombre de chantiers suivis personnellement (une liste détaillée peut être annexée ou intégrée au CV) : _____

Votre activité actuelle relève principalement de :

- ☐ Conception
☐ Maîtrise d'œuvre
☐ Conduite d'opérations / direction de travaux
☐ Assistance à maîtrise d'ouvrage
☐ Expertise amiable / assurance
☐ Pathologie du bâtiment
☐ Marchés publics
☐ Marchés privés
☐ Urbanisme / aménagement
☐ Autre : _____

EXPÉRIENCE DE L'EXPERTISE

Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ?

☐ NON

☐ OUI → Dans quel cadre :

- ☐ Expertise conseil
☐ Expertise amiable
☐ Expertise judiciaire
☐ Assurance
☐ Autre : _____

Êtes-vous actuellement inscrit(e) sur une liste ou un tableau d'experts de justice ?

☐ Non ☐ Oui → Précisez la Cour d'appel / Cour administrative : _____

Avez-vous déjà participé à une expertise, même indirectement ?

☐ NON

☐ OUI → À quel titre :

☐ Expert

☐ Sapiteur

☐ Assistant technique

☐ Conseil d'une partie

☐ Autre : _____

POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE

Comment évaluez-vous aujourd'hui votre niveau de connaissance sur les sujets suivants ?

Sujet	Aucun	Faible	Moyen	Bon
Organisation des juridictions judiciaires	☐	☐	☐	☐
Rôle et obligations de l'expert	☐	☐	☐	☐
Déontologie et posture de l'expert	☐	☐	☐	☐
Déroulement d'une expertise judiciaire civile	☐	☐	☐	☐
Rédaction des documents et rapports	☐	☐	☐	☐
Procédure de candidature sur une liste / un tableau d'experts	☐	☐	☐	☐

PROJET D'EXERCICE DE L'EXPERTISE

Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer à moyen terme ?

☐ Conseil

☐ Amiable

☐ Assurance

☐ Judiciaire

☐ Plusieurs types d'expertise

☐ Je ne sais pas encore précisément

Comment envisagez-vous de pratiquer l'expertise ?

☐ En complément de mon activité principale

☐ À plein temps

☐ De manière progressive, selon les opportunités

☐ Autre : _____

Votre projet est aujourd'hui :

☐ Déjà engagé

☐ En cours de réflexion

☐ Encore exploratoire

Votre objectif à moyen terme est plutôt de :

☐ Déposer prochainement une candidature sur une liste / un tableau d'experts

☐ Développer une activité d'expertise en complément de mon activité

☐ Consolider une pratique déjà engagée

☐ Mieux comprendre les attentes des juridictions judiciaires

☐ Explorer cette orientation avant de m'engager

☐ Autre : _____

Si vous le souhaitez, précisez brièvement votre projet : _____

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Qu'attendez-vous principalement de cette formation ?

Cochez 3 priorités maximum

- ☐ Comprendre le contexte et le cadre de l'expertise judiciaire
- ☐ Comprendre le rôle exact de l'expert judiciaire
- ☐ Mieux connaître la procédure devant les juridictions judiciaires
- ☐ Acquérir une méthode de conduite de l'expertise
- ☐ Apprendre à rédiger les documents attendus
- ☐ Sécuriser ma posture déontologique
- ☐ Préparer un dossier de candidature comme expert
- ☐ Compléter une pratique déjà engagée
- ☐ Autre : _____

BESOINS PARTICULIERS ET REMARQUES

Avez-vous besoin d'un aménagement particulier pour suivre la formation dans de bonnes conditions ?

- ☐ Non
- ☐ Oui → Précisez si vous souhaitez être contacté(e) : _____

Avez-vous des questions ou des suggestions ?
